



CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2025

PRESTATIONS

1°) PRÉSENTATION

Les **prestations** proposées par Canop'Terre et faisant l'objet de ces Conditions Générales de Vente concernent :

- Des prestations d'Education à la Nature, à l'Environnement et au Développement Durable (ENEDD) en direction des établissements scolaires ou organismes de loisir, en tant que membre du réseau Ariena ([Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace](#)).
- Des prestations d'accompagnement pédagogique à destination d'organismes publics, entreprises ou autres organismes.

Ces prestations pédagogiques proposées par « L'association Canop'Terre » (ci-après dénommée le Prestataire) sont adaptées aux publics concernés et sont effectuées par les animateurs professionnels de Canop'Terre ou de ses partenaires. Elles peuvent avoir lieu :

- sur le jardin pédagogique Canop'Terre situé 33 avenue de la gare à Erstein 67150
- dans un établissement scolaire
- sur tout autre lieu précisé dans la proposition

2°) OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toute commande passée auprès de Canop'Terre » par tout client (ci-après « le Client »).

Le fait de passer commande, notamment par acceptation du devis, implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV.

Toute clause contraire opposée par le Client ne peut, à défaut d'acceptation formelle et écrite du Prestataire prévaloir sur les présentes CGV acceptées par le Client à la commande.

En acceptant le devis, le Client reconnaît que, préalablement à sa commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du Prestataire, lui permettant de s'assurer que l'offre est conforme à ses besoins.

3°) PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Les interventions pédagogiques sont structurées autour de thématiques environnementales (jardin, biodiversité, permaculture, eau, énergie, déchets...) réajustées selon les besoins et les demandes du Client.

Le Prestataire propose également de l'accompagnement de projet environnement sur demande : par exemple, accompagnement pédagogique autour de projets de conception, gestion et animation de jardins partagés, d'entreprise, etc.

Toutes les prestations seront décrites dans le devis (résultant d'une concertation avec le Client et constituant une prestation adaptée à ses besoins). Le Client s'engage à collaborer de bonne foi et à fournir l'ensemble des informations nécessaires à l'élaboration de la prestation.

Le suivi postérieur n'est compris dans la prestation que s'il est expressément mentionné.

Lorsque l'intervention s'effectue dans les locaux du Client, il appartient à ce dernier de mettre à disposition des locaux adaptés et le matériel nécessaire.

Le Prestataire se réserve le droit de sous-traiter certains travaux.

4°) MODALITÉS DE FOURNITURE DES SERVICES

La prestation sera réalisée à la date, à l'heure, au lieu convenu entre les parties, sous réserve que le devis accepté ait été signé au plus tard **15 jours avant** la prestation par Le Client puis transmis au Prestataire.

Le Client devra avoir transmis au préalable les informations nécessaires (lieux précis, modalités d'accès, équipement nécessaire...) avant établissement du devis.

Une modification des modalités de la fourniture des Services pourra être demandée par le Client, sous réserve d'un préavis de **14 jours**, d'acceptation par écrit par le Prestataire en fonction de ses capacités, d'émission d'un nouveau devis, et d'acceptation de celui-ci par le Client. A défaut, la demande sera refusée.

Le prix indiqué au devis est valable 2 mois à compter de l'envoi au Client par le Prestataire.

5°) PRIX

Le prix des animations scolaires, visites participatives et ateliers sont forfaitaires.

Sauf mention contraire au devis, les forfaits ne comprennent pas de frais de repas, de repérage des lieux d'animations en amont, de rendez-vous préalable, de matériel spécifique, de frais de déplacement, de suivi postérieur.

Un tarif spécifique s'applique pour toutes les animations personnalisées, notamment pour les stages, visites, conférences, formations et prestations d'accompagnement pédagogiques projets, etc.

Ce tarif sera défini entre le Prestataire et le Client, et fera l'objet d'un devis détaillé.

Les tarifs s'entendent nets. Les prestations de Canop'Terre ne sont pas assujetties à la TVA. (Art. 293 du CGI).

Le montant sur le devis tient compte du temps de préparation, du temps d'animation, du nombre de participants, des fournitures et outils pédagogiques nécessaires, le cas échéant, de la mise à disposition des espaces du jardin Canop'Terre, et répond à des exigences d'équilibre économique du Prestataire .

Une facture sera établie par le Prestataire et remise au Client après chaque fourniture de services.

Toute prestation est due dans la mesure où elle est commencée.

Attention : tout matériel prêté par le Prestataire sera facturé au tarif en vigueur s'il est détérioré ou perdu.

6°) CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Les règlements par chèque se font à l'ordre de Canop'Terre et les règlements par virement devront mentionner le N° de facture.

7°) GARANTIES

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Le Prestataire ne peut, en aucun cas, être tenu responsable des détériorations éventuelles causées par les participants vis-à-vis de l'infrastructure du lieu de l'animation, des installations matérielles et des dommages corporels subis par les participants. Les animateurs Canop'Terre n'ont aucun rôle de gardiennage. Les enfants ou membres du groupe seront sous la responsabilité d'une tierce personne.

8°) SÉCURITÉ

Le Client et le public de la prestation sont tenus de respecter les consignes de sécurité énoncées par le Prestataire. En cas de non-respect de ces consignes, le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable des conséquences.

Le Prestataire doit être informé par les responsables de toute personne allergique ou présentant des risques particuliers de santé dans le contexte de l'intervention.

Le Prestataire a souscrit une assurance responsabilité professionnelle.

9°) CONDITIONS D'ANNULATION DE LA PRESTATION

L'annulation d'une animation du fait du Client entraînera la perception de frais d'annulation, selon le barème ci-après :

Si l'annulation a lieu plus de 14 jours avant la date prévue, aucun frais ne sera facturé.

- Si l'annulation a lieu entre 14 et 7 jours avant la date prévue, 15 % du montant total sera facturé.
- Si l'annulation a lieu entre 6 et 3 jours avant la date prévue, 30 % du montant total sera facturé.
- Si l'annulation a lieu moins de 2 jours avant la date prévue, la prestation sera 100 % due.

Dans le cas où le Client serait contraint d'annuler la prestation, il devra en informer le prestataire par écrit (e-mail ou courrier), sans délai.

10°) CONDITIONS DE REPORT DE LA PRESTATION

Dans le cas où le Client souhaite reporter une prestation commandée selon les modalités de l'article 4, que ce soit au niveau **de la date ou de l'horaire**, il devra impérativement en informer le Prestataire, par écrit (mail ou courrier) au plus tard 7 jours avant la date de la prestation.

Le Prestataire pourra alors accepter de reporter la prestation en fonction de ses disponibilités.

Si aucune concordance ne peut être trouvée entre les disponibilités du Prestataire et celles du Client, alors la prestation sera annulée et les conditions d'annulation ci-dessus seront appliquées.

11°) EN CAS DE FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

Pour toute annulation en cas de force majeure (cause étrangère, imprévisible et irrésistible), l'intervention sera si possible reportée par le Client et/ou le Prestataire selon les disponibilités des deux parties.

12°) RETARD LE JOUR DE LA PRESTATION

En cas de retard du Client le jour de la prestation, l'intégralité de la prestation ne sera pas garantie et le temps d'attente pourra être déduit du temps de l'animation. Le Client s'engage également à avertir le Prestataire par téléphone de son retard.

Si le Client a plus de 30 minutes de retard, la prestation ne sera pas effectuée.

Dans le cas où le Client aurait un retard sans en informer le prestataire, 30 minutes après l'heure du rendez-vous, sans aucune nouvelle du client, le Prestataire se réserve le droit de quitter les lieux sans effectuer la prestation.

Dans les deux cas, le Client devra alors s'acquitter de la facture en totalité au titre d'une part, du temps immobilisé par l'animateur, et d'autre part, du temps de préparation de la prestation.

Dans le cas où le Prestataire aurait un retard, il en avertira le Client. En fonction des disponibilités du Prestataire, la prestation sera, soit effectuée dans son intégralité, soit annulée et non facturée au Client.

13°) COMMUNICATION

Le Prestataire se réserve le droit d'utiliser les commentaires et/ou remarques du Client, de citer le nom de la personne morale du Client, pour ses supports de communication (site internet, brochures, réseaux sociaux). Le Prestataire pourra également utiliser des photos prises lors de la prestation, dans le cas où il s'agirait d'images du client prises de dos. Dans le cas où il s'agirait d'images prises de face ou d'un autre angle, le Prestataire, fera signer une autorisation de droit d'image au Client.

14°) PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les discours de l'animation, études, dessins, modèles, questionnaires, etc. réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdits discours de l'animation, études, dessins, modèles, questionnaires et prototypes, etc. sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière. De même, l'enregistrement du discours (audio et/ou vidéo), même partiel, sans l'autorisation du Prestataire est strictement interdit.

15°) DONNÉES PERSONNELLES

« Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel à l'adresse suivante

contact@canopterre.fr

16°) RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse :
Canop'Terre – 6 rue de Limersheim – 67150 Erstein.

17°) RÈGLEMENT DES LITIGES

Les présentes conditions de vente sont soumises à la loi française.

En cas de difficultés soulevées par l'exécution, l'interprétation des prestations, les Parties s'engagent préalablement à toutes actions contentieuses, à rechercher une solution amiable en privilégiant le recours à la Médiation ou au droit collaboratif.

A défaut d'accord amiable entre les parties, et en cas de litige entre professionnels, compétence est attribuée au tribunal de Commerce de Strasbourg dont dépend le siège social de Canop'Terre, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

En cas de litige opposant la société à un particulier pour des besoins non professionnels, et conformément aux articles L 151-1 à L 157-1 du Code de la Consommation, le consommateur le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.

La saisine du médiateur est gratuite. Toutefois, le consommateur devra justifier d'avoir au préalable et par écrit, tenté de régler à l'amiable son litige avec le professionnel.

Les modalités de saisine du médiateur et ses coordonnées sont disponibles sur le site :

<http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la signature du devis, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation et notamment les informations suivantes :

- Les caractéristiques essentielles du Service ;
- Le prix des Services et des frais annexes (déplacements, par exemple) ;
- En l'absence d'exécution immédiate de la prestation, la date ou le délai auquel Le Prestataire s'engage à fournir les Services commandés ;
- Les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- Les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- Les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- La possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Service emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.